



DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA ÉDUCATION

CDEN DU MARDI 21 MARS 2023

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la vice présidente en charge de l'éducation, Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Pour commencer, l'Unsa Éducation tient à souligner que cette instance se déroule dans un contexte social et local particulièrement tendu. Les différents mouvements qui traversent notre secteur d'activité (contestation du projet de réforme des retraites, cherté de la vie, crise climatique) témoignent de la dégradation de nos conditions d'exercice quotidiennes et de la préoccupation profonde de nos collègues et de nos concitoyens.

Concernant les capacités d'accueil des établissements, l'Unsa Éducation rappelle que la taille idéale d'un collège reste de 600 élèves maximum. Malheureusement, dans notre département, 39 % des établissements la dépassent. Le collège accueille un public adolescent hétérogène. C'est un lieu de vie, de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté. Les seuils élevés génèrent des difficultés de vie scolaire et une dégradation du climat scolaire.

Comme chaque année, l'Unsa Éducation s'inquiète des capacités d'accueil "théoriques" des collèges urbains et péri-urbains de notre département. La programmation et l'implantation de plusieurs collèges sont nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des collégiens de notre département sur ces territoires en tension.

Un des points à l'ordre du jour concerne le **financement des collèges privés sous contrat** par le Conseil Départemental. **L'Unsa Éducation constate que la subvention allouée à ces établissements est une nouvelle fois en hausse de 8 %**. Lors du CDEN du 5 mai 2022, le Conseil Départemental s'était engagé à fournir des données plus précises pour plus de transparence. L'Unsa Éducation regrette que la promesse n'ait pas été respectée.

Lors du CDEN de rentrée, le Conseil Départemental a annoncé une dotation complémentaire pour 20 établissements publics suite à l'augmentation du coût des énergies. Il a été demandé aux autres établissements (ceux qui ont un fonds de roulement supérieur à 1 an) d'utiliser leurs fonds de réserve pour pallier à l'inflation. En même temps que l'on applique le principe de solidarité lors de l'attribution des budgets de fonctionnement des collèges publics, notre collectivité territoriale est capable de financer sur fond public les établissements privés de notre département au-delà de ce qu'impose la loi.

L'Unsa Éducation demande dans ses mandats l'abrogation de toutes les lois et dispositions qui contredisent le caractère laïque de la République (loi Debré, loi Carle, etc.). **Principalement confessionnels, les établissements privés sous contrat d'association avec l'État s'organisent un réseau concurrent du Service public d'éducation et obtiennent les mêmes**

moyens au nom d'une prétendue parité alors qu'ils participent à la séparation de la jeunesse de notre pays. L'Unsa Éducation ne peut admettre que les établissements d'enseignement privés sous contrat ne soient soumis à aucune contrainte d'organisation, ni de mixité des publics.

De plus, l'Unsa Éducation demande que la reconnaissance d'utilité publique soit retirée aux fondations à caractère confessionnel qui récoltent des fonds pour les établissements privés, contournant ainsi les limites de financement prévues par la loi.

Le ministre Pap Ndiaye a annoncé plusieurs mesures pour favoriser la mixité sociale. L'Unsa Éducation sera vigilante sur les indicateurs retenus et les contreparties notamment financières, demandées par l'enseignement privé. Plus de mixité ne doit pas se faire au détriment de l'enseignement public.

L'Unsa Éducation veut faire reculer les déterminismes sociaux, genrés, culturels ou géographiques au sein de notre système éducatif. Pour l'Unsa Éducation, les financements publics doivent être destinés exclusivement à l'enseignement public.

**Pour l'enseignement privé, c'est l'argent tout de suite,
les objectifs plus tard,
la contrainte jamais !**

Nous vous remercions pour votre écoute.